

COMMISSION EUROPEENNE
DIRECTORATE-GENERAL POUR AFFAIRES MARITIMES ET PECHE
DIRECTEUR-GENERAL

Bruxelles,
MARE C2 Area (2011)

M. Sam Lambourn
Président
CCR EOS
Bord Iascaigh Mhara
Crofton Road, Dun Laoghaire
Co Dublin, Irlande

Objet: Mise en oeuvre du Règlement 1342/2008 – Plan de reconstitution du cabillaud dans les eaux occidentales septentrionales

Cher Monsieur Lambourn,

Je remercie le Conseil Consultatif Régional pour les Eaux Occidentales Septentrionales pour le courrier daté du 8 novembre 2010 faisant référence aux problèmes d'ordre pratique résultant de la mise en oeuvre du règlement (CE) N° 1342/2008, relatif au plan de reconstitution du cabillaud dans les Eaux Occidentales Septentrionales.

Le 14 décembre 2010, suite à deux jours de négociation au Conseil des ministres de pêche, un accord politique a été obtenu sur les TAC et quotas pour la mer Baltique, l'océan Atlantique et la mer du Nord. La Commission a tenu compte de vos préoccupations eu égard aux multiples difficultés posées par la mise en oeuvre du plan de reconstitution du cabillaud et de vos recommandations sur la situation dans les Eaux Occidentales Septentrionales. Ceci sera très pertinent dans le contexte de révision du plan de reconstitution du cabillaud.

La Commission s'inquiète du mauvais état permanent des stocks de cabillaud concernés par le règlement de conseil (CE) 1342/2008 et du manque d'évidence d'une réduction des taux de mortalité par pêche et elle va entreprendre l'examen de tous les facteurs pertinents concernant les pêcheries qui capturent les stocks de cabillaud concernés. Cet examen inclura les mesures fixées conformément au règlement mentionné précédemment, leur mise en oeuvre et leurs effets, incluant les mesures de réduction des rejets et les mesures qui touchent la gestion du cabillaud décidées par les états membres ainsi que l'application des limites de l'effort de pêche.

L'examen couvrira les aspects scientifiques et de contrôle et nécessitera que les états membres soumettent les données pertinentes. La Commission demandera l'avis du CSTEP eu égard à l'examen et consultera les parties prenantes par le biais des conseils consultatifs régionaux. La participation active du CCREOS sera très appréciée dans ce contexte.

Je vous prie d'agréer, cher monsieur Lambourn, l'expression de ma plus sincère considération.

Signature
Lowri EVANS